

Collectif NON A133-A134

Ceci n'est pas un contournement !



Lettre ouverte au Préfet de Seine Maritime

Monsieur Le Préfet Durand,

Le journal Paris-Normandie du 20 janvier 2021 s'est fait l'écho du courrier que vous avez fait parvenir le 13 janvier aux 3 Présidents des Collectivités concernées par le financement des deux autoroutes à péage A133 et A134. Nous serions curieux de découvrir vos modalités de calcul concernant les pourcentages de réduction de trafic poids lourds, car nous sommes excessivement dubitatifs sur les chiffres avancés, puisqu'ils n'apparaissent pas tels quels dans les documents mis à disposition du public. A cet effet, nous sollicitons un rendez-vous de travail avec vous pour pouvoir échanger avec vous sur ce sujet dans les plus brefs délais.

Sa présentation, dont nous ne discuterons pas la véracité sans élément tangible, impose tout de même quelques remarques globales de notre part.

En premier lieu, depuis près de 20 ans, l'Etat, en toute complicité n'a pas agi pour diminuer le trafic routier avec des parts modales¹ de transport de marchandises toujours aussi importantes avec une diminution structurelle des parts du ferroviaire et du fluvial. A travers cette annonce vous confortez cet état de fait car c'est bien le transport routier, bien plus polluant que les autres que vous soutenez par l'investissement public. Qu'avez-vous fait depuis 20 ans pour limiter la pollution atmosphérique sur Rouen par les camions ? Quasiment rien. Vous êtes même réticent à mettre en place un arrêté préfectoral pour dévier les camions au niveau de l'échangeur du Puceuil, comme vous l'aviez fait lorsque le pont Mathilde était fermé de fin 2012 à 2014, et ce malgré de très nombreuses demandes dont notamment celle de la Ville de Bihorel.

En second lieu, vous tentez de vous faire passer pour un magicien en avançant des chiffres de diminution de trafics comme si vous alliez faire disparaître ces émissions de polluants. C'est essayer de faire oublier que ce projet consiste à envoyer la pollution chez nos voisins. Par exemple l'A133-A134, c'est presque 50 % d'augmentation des polluants atmosphériques sur les communes de Oissel et Saint Etienne du Rouvray.

En troisième lieu, sur les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique, nous vous rappelons que 50.000 tonnes par an c'est structurel, et que des mesures de réduction compensatrices ne sont pas suffisantes puisque les objectifs fixés par l'Etat lui-même lors de la COP21, dite Accord de Paris, impose une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. Au moment où Joe Biden va réintégrer les Etats Unis dans l'accord et où le Conseil d'Etat en

¹ Cet indicateur est défini comme la **part** en pourcentage de chaque mode de **transport** dans le total des **transports** intérieurs. L'indicateur comprend les **transports** par route, rail et voies navigables intérieures.

France a rappelé à l'ordre l'Etat sur ses opérationnalités, votre discours semble quelque peu déconnecté des réalités climatiques.

En quatrième lieu, vous revenez sur l'idée que les 600 ha de terres naturelles et agricoles détruites seront « compensés ». Or, le tour de passe-passe proposé ne trompe personne. Les terres qui viendraient compenser cette perte sont déjà des forêts, des terres agricoles, des zones humides, parfois classées pour leur intérêt écologique. Il n'y a donc aucune compensation, ni au sens de la loi, ni du français.

Enfin vous semblez complètement oublier que nous pourrions obtenir ces résultats avec d'autres approches. Nous rappelons que créer des autoroutes c'est créer du trafic et donc de la pollution. Et nous rappelons que des alternatives existent et sont mises au débat. C'est l'association Effet de Serre toi même qui a synthétisé ces propositions :

<http://www.effetdeserretoimeme.fr/wp-content/uploads/2020/12/Alternatives-PL.pdf>

Nous vous invitons à visiter notre site qui regroupe de nombreuses analyses :

<https://contournement-est.fr/>

En espérant pouvoir avoir un débat constructif et démocratique qui laisse la parole à chacune des entités qui a construit une connaissance et des propositions sur un sujet structurant pour le territoire.

Contact presse

Guillaume Grima (association Effet de Serre Toi-Même) 06 72 00 33 09

Arnaud Levitre (maire PCF d'Alizay) 06 77 52 94 48

Laetitia Sanchez (conseillère régionale EELV) 06 15 52 08 25

Compléments techniques d'analyse

« Il convient de ne pas réduire artificiellement le débat de l'impact du contournement à la seule question des poids lourds dans le périmètre restreint de l'hypercentre de Rouen. » précisez-vous.

Ainsi, vous n'évoquez plus comme objectif prioritaire le report du trafic de transit, vous prenez bien en compte les données de la DREAL qui démontraient la dominante des flux qui seulement tangente la Métropole.

Des données de trafic qui doivent être revues selon la réalité des trafics constatés, et non plus, selon un prévisionnel établi pour les études avant le débat public de 2005, et réévalué par des indices non divulgués dont nous ignorons toujours la pertinence : « la boîte noire » portée par les services de la DREAL. Pour illustrer cet à propos, nous reprenons les évolutions du trafic journalier annuel poids lourds entre 2010 et 2024 avec les relevés 2017 de la DDTM.

<https://contournement-est.fr/a133-a134-des-objectifs-etayés-par-des-chiffres-de-traffic-irrealistes>

Données M Préfet	PL Estimés	DDTM 2017	Ecart
Tunnel de la Grand Mare	5150	4215	22%
Pont Mathilde	7550	6700	13%
RN 31	1550	1091	42%
RD 6014	1250	691	81%
Boulevard industriel RD18E	6750	6919	-2%
RD 321	1050	763	38%

Des données prospectives qui relevaient une augmentation globale des véhicules sur les pénétrantes au Nord et à l'Est comme sur le boulevard industriel, et cela après réalisation des infrastructures à péages A133-A134. Des données prospectives qui négligeaient le ralentissement démographique, le report du transport individuel vers le transport collectif, les changements dans les déplacements et des grands projets structurants comme le canal Seine-Nord...

Monsieur le Préfet (Article PN 20.01.2021), comme le Conseil d'État, vous ne remettez nullement en cause les atteintes environnementales décrites dans notre recours, nous vous saurions gré de re-chiffrer les atteintes en matière de Santé ainsi que les atteintes aux biens communs (qualité de vie, paysage, productions agricole, sylvicole, eau...).